

Séance du 3 mars

Sauvagnas



**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Du 03 mars 2025**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 10

L'an deux mille vingt et cinq le 3 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sauvagnas s'est réuni dans la salle du Conseil à la mairie, sur convocation qui leur a été adressé le 20 février 2025, sous la présidence du Maire, Mme Nadine LABOURNERIE.

Présents : Mmes CAZES, LABOURNERIE, SAUMON,
Ms BOUZOUDES, CAPPUCINI, CLAUSS, DELCROS,
MALGOUYRES, MARTIN

Absents : Mmes GONZATO qui donne son pouvoir à M. MALGOUYRES
Mmes ESTRADE, LAFON, SMITH, THUILLIER,
M FAOUZI

Ordre du jour :

- Vote du CFU (Compte Financier Unique),
- Vote de l'affectation du résultat,
- Délibération pour la création d'un nouveau site internet,
- Informations et questions diverses,

Mme le Maire demande aux Conseillers présents de désigner le secrétaire de séance, Amélie CAZES, est désignée.

Le Procès-verbal du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.



Séance du 3 mars

Sauvagnas

Mairie de
Sauvagnas

Vote du CFU.

Délibération n°01032025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Sauvagnas

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sauvagnas ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sauvagnas,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote de l'affectation du résultat

Délibération n°02032025

Le Conseil Municipal approuve le CFU de la commune et l'affectation de résultat pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le CFU fait apparaître :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 59 511,07 € |
| - un excédent reporté de | 187 685,25 € |



2025

Séance du 3 mars

Sauvagnas

Mairie de
Sauvagnas

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	247 208,32 €
--	--------------

- un déficit d'investissement de :	99 806,11 €
- un excédent des restes à réaliser de :	379 261,83 €

Soit un excédent de financement de :	279 455,72 €
--------------------------------------	--------------

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : EXEDENT	247 206,32 €
--	--------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
--	--------

Résultat reporté en fonctionnement (002)	247 206,32 €
--	--------------

Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	99 806,11 €
--	-------------

Création d'un nouveau site internet

Délibération n°03032025

Mme le Maire rappelle qu'au début du mandat, il avait été proposé de mettre en place un nouveau site internet. Aujourd'hui le site de la mairie est hébergé gratuitement sur le serveur de e.monsite, ce qui limite la quantité d'information mise en ligne.

Mme Labournerie rappelle aussi la proposition d'un administré qui souhaitait nous aider sur la création et la mise en ligne de ce nouveau site.

Le conseil favorable à la proposition de développer la visibilité, laisse à Mme le Maire le soin de choisir le meilleur prestataire.

Questions et informations diverses

- Mme le Maire propose aux conseillers d'aller voir le lavoir qui vient d'être terminé par l'entreprise Amoros, de Pont du Casse,
- Suite au décès de M. Barbié l'architecte du projet de rénovation de la maison du bourg, le cabinet François de la Serre reprend le dossier,
- Mme le Maire passe la parole à M. MALGOUYES adjoint à la voirie, qui fait part de la demande de deux administrés, Ils souhaiteraient que la commune reprenne leur chemin dans le domaine public. M. Malgouyres leur a rappelé que la commune ne prendrait aucun frais à sa charge et qu'il devra être en parfait état.



2025

Séance du 3 mars

Sauvagnas

Mairie de
Sauvagnas

- Point espace jeux et sports, le tobogan pour les enfants et les agrès pour les sportifs sont arrivés et seront installés aux beaux jours. Des arbres, derrière la mairie et des arbustes dans les noues ont été plantés, Mme le Maire remercie particulièrement M. Blin habitant du bourg s'occupe bénévolement de la remise en état du terrain de pétanque,
- Mme le Maire rappelle que la réunion de la CCID aura lieu le lundi 10 mars à 10h,
- La conférence de presse pour le festival Sauva'Jazz aura lieu mercredi 12 mars à 18h00 à l'office du tourisme, une réunion pour les bénévoles suivra le samedi 15 mars à 10h00,
- Mme le Maire propose à la commission finance de se réunir avant le prochain conseil afin de préparer le budget 2025,
- Une évaluation de l'école est prévue le 4 avril prochain

Mme le Maire déclare la séance close à 20h30

Les délibérations prises ce jour sont numérotés du n° 01032025 au n° 03032025

Signatures

Le Maire, Nadine LABOURNERIE

Le secrétaire de séance, Amélie CAZES